

## Compte-rendu du 11 avril 2019

**PRESENTS** : Mesdames Claudine ARNAUD, Virginie GOURBAT, Nathalie DESBORDES, Aurélie RANOUIL, Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD Sébastien FISSOT, Laurent ROUBINET, Jean-Bernard RIVASSEAU.

**ABSENT** : Catherine CONGÉ procuration donnée à Jean-Bernard RIVASSEAU

Secrétaire de séance : Nathalie DESBORDES

Début du conseil : 19h

Le maire lit l'ordre du jour. La secrétaire de séance lit le compte-rendu du conseil du 12 février 2019 qui est adopté à l'unanimité.

### Vote du Compte Administratif 2018 et du budget 2019

Les recettes et les dépenses portées dans le Compte Administratif sont, sans exception, celles faites pour la Mairie de Rilhac-Lastours pendant l'année 2018 et sont le reflet exact du Compte de Gestion établi par le comptable public, Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote et n'y a pas pris part.

Après en avoir délibéré, le Compte Administratif de l'année 2018 est adopté à l'unanimité.

Il peut se résumer ainsi :

#### Section de fonctionnement

Mandats émis : 253 011,08 €

Titres émis : 223 542,87 €

#### Section d'Investissement

Mandats émis : 213 057,09 €

Titres émis : 139 860,91 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ADOPTE le budget primitif communal 2019 à l'unanimité qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 287 616 €

Section d'investissement : 625 016 €

### Modification des statuts du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne

Le Conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à l'extension du périmètre du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) suite aux demandes d'adhésion des Communautés de Communes « ELAN » et « Monts de Châlus Pays de Nexon ».

### Modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Nexon – Monts de Châlus

Suite à la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 février 2019 approuvant ses nouveaux nom et logo et à la modification de statuts qui en résulte, le Maire rappelle que conformément aux dispositions législatives, cette modification statutaire doit être décidée par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise :

- **soit** les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci,
- **soit** la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population.

Chaque Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification proposée. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à 7 voix contre, 2 pour et 1 nul, **n'approuve pas** la modification des statuts portant sur l'article 2 et le projet de statuts modifié.

#### Transfert de compétence

Lors de la réunion du 12 février 2019, le Conseil avait manifesté son opposition au transfert à la Communauté de communes du Pays de Nexon-Monts de Châlus au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la compétence assainissement collectif des eaux usées mais pas de la compétence eau potable (qui est depuis 2012 de la compétence du Syndicat Vienne Briançonnais). C'est à l'unanimité qu'il précise aussi son opposition au transfert eau potable à la Communauté de communes.

#### Demande de subvention

Le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention pour plusieurs projets au Conseil départemental.

Il s'agit de l'installation d'un système de ventilation dans le sous-sol de la salle des fêtes et la création d'une clôture autour de l'église Sainte Marguerite dans le bourg de Lastours et des travaux de Point à Temps. Le Conseil accepte ces projets et autorise le maire à faire des demandes de subvention.

#### Questions diverses

Comme tous les ans, la société protectrice des animaux propose une convention de fourrière. Les animaux domestiques errants enlevés sur le territoire de la commune pourront être conduits au Refuge Fourrière départemental Lucien Berdasé. Le conseil autorise le Maire à signer la convention avec la SPA.

Une coupure d'électricité est prévue sur différents lieux de la commune le 24/25 avril en raison de travaux.

L'enquête publique concernant la vente des chemins ruraux aura lieu du 9 au 23 avril, celle concernant le PLUI aura lieu du 20 mai au 19 juin. La permanence du commissaire enquêteur à Rilhac-Lastours est prévue le vendredi 14 juin de 14 h à 17 h. Cette information sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

L'agent des services techniques Pierre BERGER n'a pas repris son poste le 18 février, il ne fait donc plus parti des effectifs et est radié des cadres de la collectivité.

Les marchés reprendront le 21 avril avec la présence d'une maraichère.

Programme de la fête de la Sainte Marguerite : concours de pétanque le samedi 20 juillet à 14 h, marché de producteurs à partir de 18 h avec consommation sur place, feu d'artifice le soir organisé par le comité des fêtes et embrasement du château, vide grenier le dimanche toute la journée et quad.

Fin du conseil 21 h



A collection of approximately ten handwritten signatures in blue and black ink, arranged in two rows. The signatures are stylized and vary in length and complexity. Some are more legible than others, but they appear to be official signatures of council members.